

Type d'intervention / Art des Vorstosses

Postulat

☒ **Urgent / Dringend**

Auteur / Urheber

Desmeules Jérôme, UDC

1. Coauteur / 1. Miturheber

Luy Alexandre, PLR/FDP

2. Coauteur / 2. Miturheber

3. Coauteur / 3. Miturheber

Si dépôt au nom d'un groupe / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Fraktion

Si dépôt au nom d'une commission / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Kommission

Titre / Titel

Prise en charge cantonale des prestations ambulatoires :
chiffrer l'impact d'une mesure choc

Texte de l'intervention / Text des Vorstosses

Critère d'urgence / Dringlichkeitskriterien

Actualité de l'événement / Aktualität des Ereignisses

L'annonce des primes 2026 en septembre 2025 et la décision historique du canton de Zoug ont placé la question du financement des soins au coeur de l'actualité politique et médiatique. Le Grand Conseil doit se saisir de ce débat sans délai pour répondre aux attentes de la population.

Imprévisibilité / Unvorhersehbarkeit

La brutalité de la hausse des primes en Valais, supérieure à la moyenne nationale, ainsi que l'initiative inattendue du canton de Zoug, ont créé une situation nouvelle et imprévisible qui exige une analyse et une réaction rapides de la part des autorités cantonales.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate / Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

La hausse exceptionnelle des primes de +5,9% pour 2026 en Valais, conjuguée à l'explosion des coûts ambulatoires (+50% en 8 ans), met en péril le pouvoir d'achat des Valaisans et nécessite une réponse politique immédiate. Il est impératif d'obtenir rapidement des données chiffrées pour préparer les débats budgétaires et explorer des solutions concrètes.

L'annonce des primes d'assurance maladie pour 2026 a confirmé les pires craintes des Valaisannes et des Valaisans. Avec une hausse moyenne de +5,9%, notre canton subit une augmentation bien supérieure à la moyenne suisse (+4,4%), représentant une charge supplémentaire de près de 300 francs par an pour un adulte. Cette tendance n'est pas une fatalité. Elle est le symptôme d'un système dont les coûts, notamment dans le secteur ambulatoire, explosent sans relâche. Alors que le Valais subit cette hausse de plein fouet, le canton de Zoug a démontré qu'une action politique forte pouvait inverser la tendance. En décidant de prendre en charge 99% des coûts hospitaliers, Zoug a provoqué une baisse historique de ses primes de -14,7%, malgré la hausse nationale de 4,4%, soit un différentiel de près de 19%. Cet exemple, bien que difficilement transposable tel quel dans notre canton, a le mérite de prouver que les décisions politiques cantonales ont un impact direct et massif sur la facture des assurés. Le coeur du problème réside aujourd'hui dans le financement des soins ambulatoires. Contrairement aux soins hospitaliers, financés à 55% par le canton, les prestations ambulatoires

sont financées à 100% par les primes des assurés. Or, le Valais connaît une explosion de ces coûts (+50% en 8 ans), directement répercutée sur le portefeuille des citoyens. La réforme du financement uniforme (EFAS), prévue pour 2028, corrigera partiellement cette aberration en imposant une participation cantonale minimale de 26,9%. Mais pourquoi attendre 2028 pour agir ? Face à cette situation, il est de notre responsabilité d'explorer toutes les pistes pour alléger le fardeau des primes. Plutôt que de se résigner à une hausse continue, nous devons évaluer les mesures possibles. L'idée n'est pas de copier le modèle zougais, mais de s'en inspirer pour quantifier l'impact d'une mesure similaire sur le secteur ambulatoire en Valais. Disposer de chiffres clairs et précis est un prérequis indispensable pour un débat démocratique et pour prendre des décisions en faveur du pouvoir d'achat. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'État d'étudier et de chiffrer, en toute transparence, l'impact d'une prise en charge cantonale accrue des prestations ambulatoires. Cette analyse permettra de matérialiser ce que chaque Valaisan pourrait économiser mensuellement et d'évaluer les alternatives politiques qui s'offrent à nous, notamment dans l'optique de l'entrée en vigueur d'EFAS.

Conclusion / Schlussfolgerung

Les postulantes et postulants demandent au Conseil d'État de présenter au Grand Conseil, dans un rapport détaillé, une analyse chiffrée concernant l'impact d'une prise en charge cantonale des prestations ambulatoires, en étudiant notamment les scénarios suivants : 1. Le coût total pour le budget de l'État d'une prise en charge à hauteur de 99% des prestations ambulatoires, sur le modèle de la décision du canton de Zoug pour le stationnaire. 2. L'impact précis en termes de baisse de la prime moyenne (en francs et en pourcentage) pour les assurés valaisans (enfants, jeunes adultes, adultes) dans ce scénario. 3. Une analyse comparative avec le scénario de l'entrée en vigueur de l'EFAS en 2028 (prise en charge cantonale de 26,9%), en évaluant les conséquences budgétaires et l'impact sur les primes. 4. L'évaluation de scénarios intermédiaires (par exemple, une prise en charge à 40% ou 50%) et de leurs conséquences financières pour l'État et les assurés. Ce rapport devra permettre au Grand Conseil de disposer d'une base factuelle solide pour débattre des futures stratégies de maîtrise des coûts de la santé et d'allègement des primes pour la population valaisanne.

Date de l'envoi / Tag der Hinterlegung

11/11/2025

Signature / Unterschrift

[illegible]